

N° 14_09_07_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 02/07/2026 s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie – Route d'Albaret le Comtal – 48310 FOURNELS sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 33 – Présents : 23 - Votants : 25

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MAURY, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Pierrette MARTIN, Emmanuel PIGNOL, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Vanessa ASTIER, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Eric MALHERBE, Elise MALAVIEILLE, Céline PERIGAUD, Laurent PRAT, Laurent CREPIN

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Modification budget ZAC Aumont-Aubrac - Erreur matérielle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°03-29-04-26 du 29 avril 2026 adoptants les budgets primitifs 2026 des budgets principal, Atelier Relais de Peyre, Pôle Manifestation Agricole, Spanc, Gemapi, ZAC Aumont-Aubrac, ZA Arcomie, ZAE Nasbinals, ZAE Fournels, Lotissement Noalhac, Lotissement les Escuriales de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac,

VU le déséquilibre d'ordre observé sur le budget ZAC Aumont-Aubrac,

Monsieur le Président,

INDIQUE qu'il est nécessaire de rectifier ce déséquilibre d'ordre sur le budget ZAC Aumont-Aubrac comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	309 755,00 €	488 111,27 €
INVESTISSEMENT	307 745,00 €	307 745,00 €
TOTAL	617 500,00 €	795 856,27 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

DECIDE de rectifier le Budget Primitif du budget ZAC Aumont-Aubrac de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour l'exercice 2026 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	309 755,00 €	488 111,27 €
INVESTISSEMENT	307 745,00 €	307 745,00 €
TOTAL	617 500,00 €	795 856,27 €

INDIQUE que les autres budgets primitifs 2026 restent inchangés.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président
M. Michel GUIRAL



Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR

A dark ink signature of M. Olivier PRIEUR is written in the bottom right corner of the page.